

# ANNEXE 1 : BULLETINS DE SOUSCRIPTION DES CLUBS - SAISON 2020



Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Correspondant : \_\_\_\_\_  
 E-mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_  
 N° Affiliation Fédération (obligatoire) : \_\_\_\_\_

## Bulletin N° 1 : Assurance des Remorques<sup>(1)</sup> et des vélos pendant leurs transports

	1	2
Marque de la remorque		
Année de fabrication		
Immatriculation si PTAC > 500 kg		
Valeur de la remorque		
Capacité en nombre de vélos		

Valeur des remorques dont vous êtes propriétaire	Valeur des vélos	Montant de garantie	Cotisation de base : vélos + 1 remorque	Supplément par remorque à partir de la 2 <sup>e</sup> remorque	Total cotisation 1
		3 000 €	40 €	25 €	
		5 000 €	50 €	30 €	
		7 500 €	60 €	35 €	
		10 000 €	65 €	40 €	
		15 000 €	75 €	45 €	
		20 000 €	85 €	50 €	
		25 000 €	90 €	55 €	
		30 000 €	95 €	60 €	
+	=		+	..... x ..... € =	
ex. : 800 € x 2 = 1 600 €	2 500 € x 4 = 10 000 €	11 600 €	75 €	45 €	120 €

**En cas de sinistre** : Application d'une franchise de 80 € par remorque endommagée et 40 € par **vélo endommagé**.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant, et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2020. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2021 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club à la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

## Bulletin N° 2 : Assurance des vélos en dehors de leur transport

	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			



Âge du vélo	Valeur d'achat du vélo et de ses accessoires	Coefficient	Garantie Dommage seule	Garantie Dommage + Vol	Cotisation
Exemple : 2 à 3 ans	3 000 €	x 0,85	x 2,5 %	ou x 5 %	127,50 €
< 1 an		x 1	x 2,5 %	ou x 5 %	
1 à 2 ans		x 0,92	x 2,5 %	ou x 5 %	
2 à 3 ans		x 0,85	x 2,5 %	ou x 5 %	
3 à 4 ans		x 0,78	x 2,5 %	ou x 5 %	
4 à 5 ans		x 0,72	x 2,5 %	ou x 5 %	
5 à 6 ans		x 0,66	x 2,5 %	ou x 5 %	
> 6 ans		x 0,60	x 2,5 %	ou x 5 %	
<b>Total cotisation</b>					

**Montant de garantie** : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 % plafonné à 10 000 €).

Une franchise de 80 € est appliquée en vol et en dommage.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant, et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2020. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2021 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club à la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**À renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES**  
**17 boulevard de la Gare 31500 Toulouse**  
**avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz**

(1) dont vous êtes propriétaires

## La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui, celles-ci sont conservées pendant le délai de prescription.



Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à [informatiqueetliberte@allianz.fr](mailto:informatiqueetliberte@allianz.fr),

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz  Oui  Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le | | | | | | | | | |

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)

# ANNEXE 1 : BULLETINS DE SOUSCRIPTION DES CLUBS - SAISON 2020



Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Correspondant : \_\_\_\_\_  
E-mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_  
N° Affiliation Fédération (obligatoire) : \_\_\_\_\_

## Bulletin N° 3 : Assurance des locaux et du matériel

**Qualité de l'Assuré :**  Propriétaire  Locataire ou occupant gratuit  
Préciser :  Occupant total  Occupant partiel  
Surface : \_\_\_\_\_ Adresse du local : \_\_\_\_\_  
Date d'effet souhaitée : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_

Assurance du contenu (à l'exclusion des vélos)			Assurance du bâtiment ou responsabilité locative (Souscription obligatoire <sup>(1)</sup> )	
Option	Montant de garantie	Cotisation A	Cochez	Cotisation B
1	5 000 €	60 €	Jusqu'à 50 m2	35 €
2	7 500 €	75 €	Jusqu'à 100 m2	55 €
3	15 000 €	130 €	Jusqu'à 200 m2	75 €

**Total cotisations A + B =** \_\_\_\_\_

(1) Seule la production d'une attestation de renonciation à recours du propriétaire et de ses assureurs peut vous dispenser de la cotisation correspondante.

### Les garanties :

- Incendie et risques associés
- Dégâts des eaux
- Vol par effraction
- Actes de vandalisme
- Catastrophes naturelles
- Dommages électriques
- Bris de glaces

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant. Les garanties cesseront de produire leurs effets le 31/12/2020. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2021 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club à la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



**À renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES**  
**17 boulevard de la Gare 31500 Toulouse**  
**avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz**

## La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui, celles-ci sont conservées pendant le délai de prescription.



Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à [informatiqueetliberte@allianz.fr](mailto:informatiqueetliberte@allianz.fr),

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz  Oui  Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le | | | | | | | | | |

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)